

## Décisions du Conseil d'Administration de L'Oréal du 12 mai 2020

- **L'Assemblée Générale de L'Oréal se tiendra le 30 juin 2020 à huis clos**
- **L'Oréal renonce à l'augmentation du dividende**
- **La rémunération du Président-Directeur Général sera réduite de 30 % sur l'ensemble de l'année 2020**
- **L'Oréal annonce le lancement du programme de solidarité sociale et environnementale : « L'Oréal pour le futur »**

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le 12 mai 2020.

Le Conseil a arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2020. À titre exceptionnel, en raison de la pandémie de Covid-19 et en application de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé que cette Assemblée Générale se tiendra à huis clos.

**Le Conseil soumettra notamment à l'approbation de l'Assemblée Générale les résolutions suivantes :**

- Dividende

Dans le contexte exceptionnel de la crise du Covid-19, le Conseil d'Administration a décidé de renoncer à la hausse prévue de 10,4 % du dividende, et de proposer en conséquence à l'Assemblée Générale un dividende de 3,85 €, identique à celui versé en 2019. Le dividende sera mis en paiement le mardi 7 juillet 2020, la date de détachement étant le vendredi 3 juillet à 00h00 (CEST).

Le Conseil a également décidé de renoncer sur l'ensemble de l'année 2020 à des opérations de rachat d'actions qui s'étaient élevées à 750 millions d'euros en 2019.

- Rémunération du Dirigeant mandataire social

Compte tenu de ce contexte exceptionnel et dans un esprit de solidarité, M. Agon a fait savoir au Conseil, qui l'a accepté, qu'il renonçait dès à présent au titre de 2020, à toute rémunération sur les objectifs financiers de sa rémunération variable annuelle, ce qui représente une réduction de 30 % du montant maximal de la rémunération fixe et variable attribuable au titre de 2020, ainsi qu'à toute attribution d'actions de performance, si un plan venait à être décidé en 2020.

**Lancement du programme « L'Oréal pour le futur »**

Par ailleurs, dans le contexte exceptionnel lié à la pandémie de Covid-19 et les conséquences qui en découlent, L'Oréal a décidé de créer un nouveau programme de solidarité sociale et environnementale intitulé « **L'Oréal pour le futur** ».

Fortement conscient des enjeux à venir et de la nécessité de s'engager pour dessiner un monde de demain plus inclusif et plus durable, et dans la continuité de son programme de développement durable, L'Oréal a décidé via ce nouveau programme :

- de créer un fonds de dotation philanthropique de 50 millions d'euros destiné à soutenir les associations accompagnant les femmes en situation de grande vulnérabilité, partout dans le monde, victimes de la crise sociale et économique ;
- de réaffirmer son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable, par la création d'un fonds d'*impact investing* de 100 millions d'euros, destiné à la régénération des écosystèmes naturels endommagés et à la lutte contre le changement climatique.

**Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal, a déclaré :** « Dans les mois à venir, nos sociétés seront confrontées à des crises sociales qui induiront des situations de grande souffrance humaine, notamment pour les plus vulnérables. En même temps, nous le savons, les enjeux environnementaux se font de plus en plus pressants. Il est essentiel de ne pas renoncer à la transformation durable nécessaire pour le monde. Nous souhaitons donc réaffirmer notre engagement pour l'environnement et la préservation de la biodiversité et contribuer à atténuer la crise sociale pour les femmes. Ces deux causes reflètent les valeurs et l'engagement historique de L'Oréal. »

## L'Oréal face à la pandémie de Covid-19

Fortement engagé depuis le début de la crise, L'Oréal a déployé un plan de solidarité majeur, considérant de sa responsabilité d'agir auprès de ses parties prenantes, avec en priorité ses collaborateurs pour lesquels les emplois et salaires ont été garantis. L'Oréal se mobilise également dans plus de 40 pays auprès des personnels soignants, de ses clients et fournisseurs en offrant près de 14 millions d'unités de gels hydroalcooliques, plus de 4,3 millions d'unités de produits, principalement des crèmes hydratantes pour les mains et des shampoings, produits par 70 % de ses usines dans le monde. De nombreuses initiatives sanitaires ont été mises en place dans les pays où L'Oréal opère, ainsi que des dons en numéraire s'élevant à près de 3 millions d'euros. Les collaborateurs de L'Oréal se sont investis en offrant plus de 1 200 heures de bénévolat via les différents programmes de citoyenneté du Groupe. Afin de soutenir son écosystème de partenaires, L'Oréal a gelé les créances de plus de 100 000 clients et raccourci les délais de paiement auprès de près de 9 000 fournisseurs. Au près du monde associatif, la Fondation L'Oréal a débloqué 1 million d'euros pour soutenir les plus démunis.

### Informations relatives à la tenue l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se tiendra le 30 juin 2020 à huis clos hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, au siège administratif de L'Oréal, 41 rue Martre à Clichy à 10h00. Elle sera retransmise sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)  
En application du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, le Conseil d'Administration a désigné les sociétés Thélys et Nestlé en qualité de scrutateurs.  
L'avis de réunion, contenant notamment toutes les informations relatives à la participation à l'Assemblée Générale sera publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) le 25 mai 2020 et mis en ligne à l'adresse [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com), rubrique « Information réglementée / Documentation Assemblée Générale ». Les modalités de participation et toutes les informations relatives à l'Assemblée Générale seront consultables dans cette rubrique.

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com). Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

### Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

#### Actionnaires individuels et Autorités de Marché

M. Jean Régis CAROF  
Tél : 01.47.56.83.02  
[jean-regis.carof@loreal.com](mailto:jean-regis.carof@loreal.com)

#### Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels

Mme Françoise LAUVIN  
Tél : 01.47.56.86.82  
[francoise.lauvin@loreal.com](mailto:francoise.lauvin@loreal.com)

#### Journalistes

Mme Domitille FAFIN  
Tél : 01.47.56.76.71  
[domitille.fafin@loreal.com](mailto:domitille.fafin@loreal.com)

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels, le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com), ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).